

PROCES VERBAL SÉANCE DU 14 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, 14/01/2026, le Conseil municipal légalement convoqué, par convocation en date du 09/01/2026 de manière électronique, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme PINÇON Fabienne, Maire

P R E S E N T S	Mme Fabienne PINÇON Maire	M. Arnaud PERROUX 1er adjoint	Mme Alexa FISSEAU 2ème adjoint
	M Claude DAGUZAN 3ème adjoint	Mme Dominique RIBOUILLEAULT 4ème adjointe	M. Michel MINGOT
	Mme Sylvie MANCEAU		M. Jean-Michel DARONDEAU
	Mme Sylvie PELTIER	Mme Adeline HUET	Mr Pascal GUILLER
		Mr Daniel EVRARD	M. Pascal BRUNEAU
ABSENTS EX- CUSES	M. Jean-Michel CHIQUET	M. Bernard OLSZTYNSKI	
ABSENTS			

Mr Chiquet donne procuration à Mr Evrard
Mr Olsztynski donne procuration à Mme Pinçon

APPROBATION DES PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/11/2025

Secrétaire de séance : Mr Daguzan Claude

Madame Pinçon demande à l'assemblée si PV du 19/11/2025 est approuvé : A l'unanimité, le procès-verbal est approuvé.

Madame Pinçon rappelle l'ordre du jour.

- Ordre du jour :

DEMANDE DE SUBVENTION

Detr 2026 / Aménagement Grande Rue

Mme Pinçon présente le projet réalisé par le technicien de la CCLLB .

Mr Perroux explique que la commission voirie se réunira mardi prochain (20/01/2026 à 17h), et un rendez-vous avec le département aura lieu le vendredi 23//01/2026 pour l'enfouissement des réseaux.

Mr Evrard demande si l'enfouissement est vraiment estimé à 100 00 €

Mme Pinçon répond que le reste à charge sera de 100 000 €

Mr Perroux ajoute que vu les dates et le contexte électoral, il faut déposer au plus vite le dossier aménagement grande rue .

Mme Pinçon informe l'assemblée que la commune peut solliciter au maximum 30% de DETR .

Mme Fisseau complète que l'on peut même aller jusqu'à 34%.

Mme Pinçon complète que le fond départemental urbain peut également être demandé : il s'agit d'une subvention départementale liée aux aménagements urbains et qui peut être demandée une fois par mandat. L'obligation est la végétalisation. Le montant est fixe : 20 000 €

Mr Evrard intervient en disant que les jardinières sont interdites.

Mme Pinçon répond qu'il faudra prévoir des plants « en terre ».

Concernant l'assainissement de cette zone, Mr Perroux ajoute qu'il faudra revoir l'assainissement.
Mme Fisseau évoque un second dossier DETR : le réseau photovoltaïque. Un devis a été demandé mais il est plus avantageux de passer par la location.

Dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et / ou Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local, pour l'année 2026 le(s) projet(s) susceptible(s) d'être éligible(s) est (sont) :

1 – AMENAGEMENT EN SECURITE DE LA GRANDE RUE

Après délibération, le conseil municipal adopte le ou les projets précités, décide de solliciter le concours de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes :

AMENAGEMENT EN SECURITE DE LA GRANDE RUE Origine des financements	Montant de subvention sollicité ou obtenu	Taux %
Financement de l'Etat (DETR et DSIL)	123 578, 00 €	50
Département (fond départemental Urbain)	20 000,00 €	8.09
Part restant à la charge du maître d'ouvrage	103 578,00 €	41.91
MONTANT TOTAL H.T DE L'OPERATION	247 156,00 €	100

Le conseil :

- autorise Mme. le Maire à déposer une demande au titre de la DETR, DSIL, DSIL relance et/ou DSIL rénovation énergétique pour l'année 2026
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement

atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux

Dans le cadre du fond départemental d'aménagement urbain le projet susceptible d'être éligible est :

AMENAGEMENT EN SECURITE DE LA GRANDE RUE

Après délibération, le conseil municipal adopte le ou les projets précités, décide de solliciter le concours du Département et arrête les modalités de financement suivantes :

AMENAGEMENT EN SECURITE DE LA GRANDE RUE Origine des financements	Montant de subvention sollicité ou obtenu	Taux %
Financement de l'Etat (DETR et DSIL)	123 578, 00 €	50
Département (fond départemental Urbain)	20 000,00 €	8.09
Part restant à la charge du maître d'ouvrage	103 578,00 €	41.91
MONTANT TOTAL H.T DE L'OPERATION	247 156,00 €	100

Le conseil :

- autorise Mme. le Maire à déposer une demande au titre du Fond départemental d'Aménagement Urbain.
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours

- **atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement**
- **atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux**

ASSOCIATION LUCEENNE / Demande de participation financière pour le feu d'artifice 2026

Mme Pinçon donne lecture d'un courrier de l'association « Comité des fêtes de Luceau ». Comme chaque année l'association renouvelle leur manifestation prévue le 13 juillet 2026.

En lien avec cette animation le comité des fêtes sollicite la collectivité pour la prise en charge du feu d'artifice.

Mme Pinçon complète que les tarifs 2026 n'ont pas encore été donnés.

Mr Evrard demande le cout pour 2025.

Mme Pinçon répond environ 6000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler pour 2026 le financement de l'intégralité du feu d'artifice du 13 juillet 2026.

En complément Mme Pinçon ajoute que le comité de fêtes a également remercié la commune pour leur participation à la rando du 21/12 via le prêt du matériel et la mise à disposition du préau de l'école.

REMBOURSEMENT ELU

Mme Pinçon explique que lors de l'épisode neigeux du 6 janvier, Marie Blachère n'a pas pu fournir le pain comme chaque jour.

La commune a dû se fournir auprès de ma Petite Boulangerie. Mme Pinçon a réglé la dépense d'un montant de 8.75 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité le remboursement de Mme Pinçon par la commune.

Vote :

Pour : à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

DEMANDE DE LA COMMUNE DE MONTVAL SUR LOIR / autorisation de totems sur notre territoire

Mme Pinçon fait la lecture d'un courrier de Mr Roncière, Maire de Montval sur Loir. Par ce courrier, Mr Roncière, demande à la commune de Luceau l'autorisation d'implanter un totem sur un espace qui appartient à la commune (rondpoint vers la Zone de Charence).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité, la mise en place de ce nouveau totem.

Vote :

Pour : à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

CONTRATS / Résiliation contrat copieur

Mme Pinçon informe le conseil municipal de la résiliation du contrat avec Rex Rotary. Un engagement avec Konica Minolta avait été précédemment délibéré.

(Contrat pour copieur / ged/ sauvegarde)

CONTRATS / Résiliation contrat maintenance chaudiere

Mme Pinçon informe le conseil de la résiliation du contrat avec Garanka suite à des difficultés rencontrées (non intervention, ne trouvait pas la commune dans leur base de données ...)

Un nouveau contrat sera prochainement négocié.

La commune, surtout sur le secteur école a rencontré de nombreuses coupures de chauffage : la température des classes était descendue jusqu'à 13° parfois.

ADHESION CONTRAT EPRIMO

Mme Pinçon donne les informations nécessaires concernant le contrat e-primo et présente la convention.

Le prochain marché e-primo couvrira la période 2026-2030. Il permettra à toutes les communes de l'académie qui adhéreront au groupement de commandes de doter (ou de continuer à doter) leurs écoles d'un EN T. Le marché actuel (2022-2026) a permis l'intégration et l'hébergement de la solution libre Open ENT NC, spécialement adaptée au premier degré et plébiscitée par les élèves, les enseignants et les familles.

Mme Huet explique qu'il s'agit d'une application qui fait le lien entre l'école / les parents / les enfants : ça permet d'avoir des informations comme les devoirs, les sorties scolaires, les photos ...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer les conventions et tous les documents qui y sont liés.

Vote :

Pour : à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

RESSOURCES HUMAINES / PERSONNEL / Modification du RIFSEEP

Un projet RIFSEEP a été transmis au CDG. Le CST a émis des remarques concernant les modalités de mise ne place du RIFSEEP , celles seront à prendre en compte. Le projet RIFSEEP sera modifié et retransmis au CDG.

DOSSIER DISCIPLINAIRE CONVENTION AVEC MAITRE RAIMBAULT

Mme Pinçon explique que Maitre Raimbault a été sollicité pour l'élaboration d'un dossier disciplinaire (rédaction du dossier disciplinaire avant saisine du conseil de discipline et préparation d'un projet de courrier). La convention est présentée à l'assemblée : l'honoraire forfaitaire est de 1440 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Mme le Maire, à signer ladite convention.

Vote :

Pour : à l'unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Mme Pinçon informe l'assemblée que le dossier a également été transmis au CDG qui était dans l'attente de l'ensemble des pièces afin de fixer une date pour le conseil disciplinaire.

Mr Evrard demande pourquoi le conseil municipal n'a pas à intervenir pour le moment ?

Mme Pinçon explique que dans un premier temps, il est proposé une sanction dans le dossier disciplinaire, ensuite le CDG ajuste ou pas la sanction, enfin c'est à la collectivité de valider / d'adapter la sanction en fonction des retours des différents protagonistes.

Mr Evrard demande si le dossier sera un jour consultable ?

Mme Pinçon répond favorablement, mais uniquement lorsque le dossier sera clos.

Mme Fisseau confirme le déroulement de la procédure, à savoir : l'avocat propose une sanction, le CDG valide ou pas , et le conseil municipal acte la sanction finale.

Mme Manceau demande si l'agent pourra revenir s'il a une sanction

Mme Pinçon répond affirmativement.

BUDGET / engagement du Quart des dépenses

Mme Pinçon informe l'assemblée qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour engager le quart des dépenses d'investissement sur les budgets commune et assainissement 2026.

Budget commune

Les dépenses engagées pour 2026 seront les suivantes :

CHAPITRE	BP 2025	Engagement du quart 2026
Chap 21	20 000 €	5000 €
Chap 23	1 016 172.33 €	254 043.08 €

Budget assainissement

Les dépenses engagées pour 2026 seront les suivantes :

CHAPITRE	BP 2025	Engagement du quart 2026
Chap 23	80 314.58 €	20 078.64 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses D'investissement 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget assainissement de l'exercice 2025, et ce, dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2026.

INFORMATION / question diverses

Mme Pinçon :

Information sur le devis Maxi Car pour le Camion Fiat : 1484 €(vidange, changement de filtre, courrois distribution)

Mr Daguzan demande s'il ne serait pas possible de passer à un système de location de véhicule. Mr Perroux répond qu'on ne fait pas beaucoup de kms, et que de ce fait la location n'est pas rentable.

Mr Perroux :

Point sur les tondeuses : la reprise de la Toro a été estimé à 1 000 €. Mr Perroux demande si on valide la reprise ou si on garde la tondeuse.

D'un accord commun, le conseil municipal donne son accord pour la reprise de la tondeuse Toro.

En parallèle, Mr Perroux donne lecture d'un mail, d'une entreprise non retenue pour le devis tondeuse : celle-ci a faire part de son mécontentement.

Mme Ribouilleault :

Demande s'il est possible d'investir dans des tables pliantes pour la petite salle des fêtes, afin de remettre les tables actuelles dans la grande salle.

Mr Daguzan : Information concernant les contrôles Apave (gaz et électricité)

Mme Fisseau : Information concernant un administré qui a eu un contrôle OFB + Gendarmerie

Fin de séance à 21h57

